

**Préparation à l'épreuve écrite de l'examen professionnel  
d'ingénieur des services techniques dans le cadre du PLAN PATS**

**Session 2023**

*Avant toute inscription, il convient de prendre en compte l'investissement personnel nécessaire à la préparation et l'obligation d'assiduité qui consiste à rendre l'ensemble des devoirs et exercices proposés.*

## **1/OBJECTIF DE LA PREPARATION ECRITE**

Cette préparation à distance accessible via la plateforme du prestataire du ministère de l'intérieur, a pour objectif de permettre aux candidats d'acquérir la méthodologie de l'épreuve écrite par le biais de la réalisation de **trois devoirs corrigés**.

### **CALENDRIER PREVISIONNEL DES DEVOIRS**

<b>Devoir n°</b>	<b>Date de mise en ligne sur la plateforme Secteur Public Formation</b>	<b>Date limite de dépôt à la correction</b>	<b>Date limite de retour des copies corrigées</b>
<b>1</b>	13/02/23	10/03/23	22/03/23
<b>2</b>	24/03/23	21/04/23	03/05/23
<b>3</b>	05/05/23	26/05/23	07/06/23

En cas de changement de calendrier, vous serez avertis en temps utile

## **2/ INSCRIPTION À LA PRÉPARATION**

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- une fois visée, il convient de la transmettre **à votre correspondant local de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.**

**Toute demande d'inscription qui parviendra après**

**le jeudi 26 janvier 2023**  
ne sera pas prise en compte



Une fois l'inscription à la préparation validée par la SDRF, le candidat recevra un message de confirmation du gestionnaire.

### **3/OBLIGATIONS D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer l'ensemble des devoirs à la correction aux dates prévues
- se présenter à l'examen professionnel visé

★ **L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel préparé.**

★ **Pour toute information sur les modalités d'inscription, sur les calendriers et sur les conditions d'admission à concourir vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'intérieur :**

**<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute>**